

**Comptabilité - Exercice 1999 - Ouvertures de crédits reprises au Budget
Supplémentaire - Crédits complémentaires par affectation partielle
de l'excédent du Compte Administratif 1998**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires à divers ajustements budgétaires et de doter également certaines lignes de compléments de crédits.

Les compléments de crédits demandés en dépenses qui s'élèvent à 8 474 000 F, seront nécessaires au bon fonctionnement des services d'ici la fin de l'exercice ou permettront de réaliser certaines opérations en complément de celles inscrites au Budget Primitif. Ils seront financés :

Au Budget Principal :

- pour 7 422 000 F par un prélèvement sur l'excédent du Compte Administratif 1998 restant à affecter soit 27 060 569,87 F. Après cette reprise, l'excédent disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 19 638 569,87 F.

- pour 907 000 F par transferts de crédits du compte de dépenses imprévues fonctionnement inscrit au chapitre 938 du Budget Primitif 1999. Les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent à 173 503 F.

- pour 35 000 F par transferts de crédits du compte de dépenses imprévues investissement inscrit au chapitre 918 du Budget Primitif 1999. Les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent à 735 000 F.

Au Budget Déchets :

- pour 35 000 F par transferts de crédits du compte de dépenses imprévues fonctionnement inscrit au chapitre 997.004 du Budget Primitif 1999. Les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent à 465 000 F.

- pour 75 000 F par transferts de crédits du compte de dépenses imprévues investissement inscrit au chapitre 897.003 du Budget Primitif 1999. Les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent à 200 000 F.

Ces différentes propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après, à savoir :

I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre repris au Budget Supplémentaire.

II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses repris au Budget Supplémentaire.

III - Mise en place de crédits complémentaires par un prélèvement sur l'excédent du Compte Administratif 1998 et par transfert de crédits des comptes de dépenses imprévues.

I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget supplémentaire			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	Budget Principal				
	<i>Opérations d'ordre CTB</i>				
	Transfert du droit à déduction de la TVA par lettre du 02/09/99				
90 815 2182 82002 35000	Transports urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Emploi du versement transport	1 606,80			
90 815 2313 00508 35000	Transports urbains - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la voirie	43 034,22			
90 815 2315 82002 35000	Transports urbains - Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques - Emploi du versement transport	20 092,83			
90 815 2318 00508 35000	Transports urbains - Immobilisations corporelles en cours - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie	96 712,88			
910 2762 00508 20200	Opérations patrimoniales - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Domaine de la voirie		139 747,10		
910 2762 82002 20200	Opérations patrimoniales - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Emploi du versement transport		21 699,63		

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget supplémentaire			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	Budget Annexe Déchets				
	<i>Financement par le Budget Principal des reports de crédits 1998 - Ajustement de l'imputation</i>				
897 1027 98022 32000	Affectations - Affectation au budget annexe Déchets	- 352 000,00			
897 10238 32000	Complément de dotation autres organismes	352 000,00			
		161 446,73	161 446,73		

II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget supplémentaire			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	Budget Principal				
	<i>Opérations CTB (TVA)</i>				
	Versements CTB du 11/06/99 et du 27/08/99				
90 815 2182 00508 35000	Transports urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine de la voirie		339 843,83		
90 815 2182 82002 35000	Transports urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Emploi du versement transport		338 803,8 9		
90 815 2183 00508 35000	Transports urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique - Domaine de la voirie		148 438,76		
90 815 2188 00508 35000	Transports urbains - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie		28 989,26		
90 815 2313 00508 35000	Transports urbains - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la voirie		186 377,04		
90 815 2315 82002 35000	Transports urbains - Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage technique - Emploi du versement transport		4 262,42		
90 815 2318 00508 35000	Transports urbains - Immobilisations corporelles en cours - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie		73 327,76		

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget supplémentaire			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
911 2762 00508 20200	Dettes et autres opérations financières - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Domaine de la voirie	776 976,65			
911 2762 82002 20200	Dettes et autres opérations financières - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Emploi du versement transport	343 066,31			
92 020 775 90004 00300	<i>Reprise de l'ancienne flasheuse de l'atelier de photocomposition</i> Administration générale de l'Etat - Produits exceptionnels - Produits des cessions d'immobilisations - Imprimerie autres immobilisations corporelles			24 120,00	
914 192 90004 20200	Transferts entre sections - Différence sur réalisations d'immobilisations - Imprimerie autres immobilisations corporelles	24 120,00			
934 676 90004 20200	Transferts entre sections - Différence sur réalisation positive transférée en investissement - Imprimerie autres immobilisations corporelles				24 120,00
90 020 2188 90004 00300	Administration générale de l'Etat - Autres immobilisations corporelles - Imprimerie autres immobilisations corporelles		24 120,00		

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget supplémentaire			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
	<i>Vente d'une sente communale à la SAFC suivant délibération du 16 décembre 1996</i>				
92 824 775 00501 30100	Autres opérations d'aménagement urbain - Produits exceptionnels - Produits de cession d'immobilisations. - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière			1 510,00	
914 192 00501 20200	Transferts entre sections - Différence sur réalisations d'immobilisations - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	1 510,00			
934 676 00501 20200	Transferts entre sections - Différence sur réalisation positive transférée en investissement - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière				1 510,00
	<i>Vente d'un délaissé à KROUK Kaddour suivant délibération du 14 décembre 1998</i>				
92 824 775 00501 30100	Autres opérations d'aménagement urbain - Produits exceptionnels - Produits des cessions d'immobilisations - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière			4 740,00	
914 192 00501 20200	Transferts entre sections - Différence sur réalisations d'immobilisations - Domaine et l'urbanisme et de l'action foncière	4 740,00			
934 676 00501 20200	Transferts entre sections - Différence sur réalisation positive transférée en investissement - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière				4 740,00

Imputations	Libellés	Votes de crédits repris au budget supplémentaire			
		Investissement		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
90 824 2111 78005 30300	ZAC de Planoise - Poursuite de l'opération d'aménagement sans mettre fin à la concession avec la SEDD donc sans acquérir les terrains disponibles		- 5 970 000,00		
90 824 2312 78005 30300	Autres opérations d'aménagement urbains - Terrains nus - ZAC de Planoise		- 730 000,00		
911 16412 20200	Autres opérations d'aménagement urbain - Immobilisations corporelles en cours - Terrains - ZAC de Planoise				
	Dettes et autres opérations financières - Emprunts en unité monétaire Franc	- 6 700 000,00			
	Participation du budget des Déchets au règlement du quai de transfert réalisé au Centre Technique Municipal				
90 020 1328 76128 33000	Administration générale de la collectivité - Subventions d'équipement non transférables - Autres - Ateliers Municipaux	75 000,00			
90 020 2313 76128 33000	Administration générale de la collectivité - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ateliers Municipaux		75 000,00		
	Total Budget Principal	- 5 474 587,04	- 5 480 837,04	30 370,00	30 370,00

III - Mise en place de crédits complémentaires

Services/ Imputations	Opérations	Montant des demandes de crédits complé- mentaires	Votes de crédits repris au Budget Supplémentaire par affectation partielle de l'excédent du CA 1998		Transfert des comptes de dépenses imprévues	
			Investis- sement	Fonction- nement	Investis- sement	Fonction- nement
	Budget Principal					
Relations Publiques 90 023 2188 00515 00200	Appareil photo et objectif pour reporter photographe BVV	20 000			20 000	
92 024 6232 00200	Monument à la mémoire des soldats américains ayant libéré Besançon	60 000				60 000
92 024 6232 00200	40ème Anniversaire du jumelage Besançon/Fribourg	35 000				35 000
92 024 6232 00200	Besançon cité militaire - Feux d'artifice	60 000				60 000
92 024 6257 00200	Accueil délégations Jean de Vienne et Fribourg + réceptions de haut rang	60 000				60 000
92 021 6532 00200	Frais de mission des élus : déplacement en Albanie	20 000				20 000
Communication 92 023 6042 00300	Financement ville pour exposition Contrat Local de Sécurité	50 000				50 000
Relations Extérieures 90 90 238 96047 00400	Syndicat mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon : avance sur investissement - Complément de crédit	15 000			15 000	
92 90 6554 92041 00400	Syndicat Mixte Aire Industrielle Besançon Ouest : participation 1999	66 500				66 500

Services/ Imputations	Opérations	Montant des demandes de crédits complé- mentaires	Votes de crédits repris au Budget Supplémentaire par affectation partielle de l'excédent du CA 1998		Transfert des comptes de dépenses imprévues	
			Investis- sement	Fonction- nement	Investis- sement	Fonction- nement
Relations Publiques (suite)	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i>					
90 020 2313 00510 00400	Création d'un Info-Point Europe Franche-Comté à Besançon	200 000	200 000			
Direction Générale	Démarche d'assurance qualité dans le domaine de l'achat public	115 000		115 000		
92 020 617 10000						
Informatique	Locaux 4, chemin de Palente - Pépinière d'entreprises : restructuration et réaménagement des locaux	283 000	283 000			
90 90 2183 99169 10100						
90 212 21538 98016 10100	Informatisation des écoles - Projet 1000 ordinateurs dans les écoles : câblage informatique	300 000	300 000			
Sports	Patinoire La Fayette : réparation de l'automate à fabriquer la glace suite à orage du 6/8/1999					
	Fournitures	131 000				131 000
92 414 6068	Cartes automates	12 000				12 000
92 414 605	Réparation	19 000				19 000
92 414 61558						
92 413 6156	Piscine Chalezeule : entretien et nettoyage des bassins	100 000		100 000		
92 413 6068	Piscine La Fayette : achat de bonnets de bain	39 500				39 500

Services/ Imputations	Opérations	Montant des demandes de crédits complé- mentaires	Votes de crédits repris au Budget Supplémentaire par affectation partielle de l'excédent du CA 1998		Transfert des comptes de dépenses imprévues	
			Investis- sement	Fonction- nement	Investis- sement	Fonction- nement
Economie - Emploi - Tourisme 92 22 6572 30200	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> CFA Hilaire de Chardonnet - Restructuration des locaux - Participation de la Ville	290 000		290 000		
92 90 6572 95056 30200	<i>Ces deux questions font l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> Dossier SAIEMB bilan 1998 - centre commercial	287 000		287 000		
92 90 6572 95074 30200	Dossier SAIEMB bilan 1998 - restaurant place Cassin	818 000		818 000		
Electricité-Chauffage 90 814 2315 95002 30900	Illuminations Citadelle - Remplacement projecteurs suite à vandalisme et vol	140 000	140 000			
90 020 2313 76128 30900	Centre Technique Municipal : création d'un local téléphonique et informatique	140 000	140 000			
90 212 21538 98016 30900	Informatisation des écoles - Projet 1 000 ordinateurs dans les écoles : câblage électrique	500 000	500 000			
90 020 2313 00510 30900	Travaux de sécurité sur postes de transformation-livraison : travaux réglementaires de mise en conformité suivant programme de travaux 1999	140 000	140 000			

Services/ Imputations	Opérations	Montant des demandes de crédits complé- mentaires	Votes de crédits repris au Budget Supplémentaire par affectation partielle de l'excédent du CA 1998		Transfert des comptes de dépenses imprévues	
			Investis- sement	Fonction- nement	Investis- sement	Fonction- nement
Bâtiment	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i>					
90 213 2313 89145 33000	Groupe Scolaire Jean Boichard - Extension de 2 classes et annexes	750 000	750 000			
90 020 2184 00510 33000	Achat de mobilier de bureau	250 000	250 000			
90 020 2313 76128 33000	Centre Technique Municipal : création d'un local téléphonique et informatique	150 000	150 000			
90 90 2313 99169 33000	Locaux 4, chemin de Palente - Pépinière d'entreprises : restructuration et réaménagement des locaux	1 017 000	1 017 000			
90 412 2313 95035 33000	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> Stade Léo Lagrange : mise en place d'une tribune de 1 000 places et travaux d'accompagnement	500 000	500 000			
92 26 61522 33000	Mise en conformité des locaux du crématorium	77 000				77 000

Services/ Imputations	Opérations	Montant des demandes de crédits complé- mentaires	Votes de crédits repris au Budget Supplémentaire par affectation partielle de l'excédent du CA 1998		Transfert des comptes de dépenses imprévues	
			Investis- sement	Fonction- nement	Investis- sement	Fonction- nement
Voirie						
90 822 2315 86020 35000	Complément de financement du remplacement des équipements de péage du parking Mairie suite au résultat de l'appel d'offres	100 000	100 000			
92 815 6042 35000	Participation complémentaire à l'opération navette gratuite pour la Citadelle : extension de la période de fonctionnement	120 000		120 000		
Affaires Culturelles						
92 33 6574 89027 41000	Festival de Musique : subvention à l'association Festival de Musique pour location salle à Micropolis	42 000				42 000
92 311 64131 41027	Festival de Musique : rémunération orchestre	50 000				50 000
Musées						
92 322 6231 52010	Réaffectation recettes 1998	50 000				50 000
92 322 6042 52020	Annonces et insertions	22 000				22 000
92 322 6182 52040	Achat de prestations de service	6 000				6 000
92 322 60623 52030	Documentation	22 000				22 000
92 322 616 52010	Alimentation					
92 322 616 52010	Transport et assurance d'un bronze gallo-romain dérobé en 1914 et restitué par le Musée de Boston	15 000				15 000
92 322 6236 52010	Exposition «Peintures flamandes et hollandaises au XVIIème siècle» : achat de catalogues destinés à la vente	70 000				70 000

Services/ Imputations	Opérations	Montant des demandes de crédits complé- mentaires	Votes de crédits repris au Budget Supplémentaire par affectation partielle de l'excédent du CA 1998		Transfert des comptes de dépenses imprévues	
			Investis- sement	Fonction- nement	Investis- sement	Fonction- nement
CCAS 92 520 6552	Contingent pour dépenses d'aide sociale	1 123 000		1 123 000		
Politique de la Ville 92 522 6574	<i>Cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance</i> Immeuble SAFC Ile de France à Planoise - Contrat Ville - Mise en place vidéo-surveillance	99 000		99 000		
	Total Budget Principal	8 364 000	4 470 000	2 952 000	35 000	907 000
	Budget Déchets					
997 6358	Taxe à l'essieu sur bennes à ordures ménagères : modification réglementation à compter du 1/01/1999	35 000				35 000
897 2313 96031	Participation au règlement du quai de transfert réalisé au Centre Technique Municipal	75 000			75 000	
	Total Budget Déchets	110 000	0	0	75 000	35 000
	TOTAL GENERAL	8 474 000				

«M. JACQUEMIN : Je voudrais une explication sur le contingent de dépenses d'aide sociale, qui est celui du Centre Communal d'Action Sociale. Une somme complémentaire de 1 123 000 F est inscrite, ce qui me paraît important. De quoi s'agit-il, est-ce une imprévision ou est-ce un manque de...

M. LE MAIRE : Excellente question ! C'est le Conseil Général qui est responsable. M. VUILLEMIN va expliquer pourquoi.

M. VUILLEMIN : Monsieur JACQUEMIN, je vous remercie vivement de cette question. Selon nos informations, en début d'année, lorsqu'on a préparé le budget principal on nous a dit : vous allez voir ce que vous allez voir, pour le contingent d'aide sociale il y a des nouveaux critères, il va baisser, etc. On a bien travaillé en liaison avec nos collègues et nos correspondants du Conseil Général, ce qui fait qu'on a, en toute bonne foi, minoré ce budget par rapport à l'année dernière. Surprise mais qui n'est pas divine, on nous demande un peu plus d'un million. Je précise que cette somme, mais tout le monde le sait, porte sur 1998, on est bien d'accord. Je vous lis une petite note qui date du 1^{er} septembre parce que ça mérite quand même réflexion : «alors que les dépenses d'aide sociale sont restées quasiment stables, 1998 par rapport à 1997 : + 0,8 %, le contingent à payer par la ville, contrairement à ce qu'on nous avait annoncé, a progressé de 3,6 %, puisqu'il passe de 26 663 000 F -je vous fais grâce des dizaines de francs- à 27 622 000 F, donc quasiment un million de différence». Cette progression importante trouve son origine dans une variation opposée du nombre de bénéficiaires, le total départemental baisse de 5,9 % alors que le total ville, lui, augmente. On a demandé des explications, on les attend toujours. S'il le faut, on le paiera bien évidemment mais je voudrais ajouter que c'est important pour l'avenir. Pourquoi ? Parce que vous savez bien que dans la future loi de finances, à partir de l'année prochaine, ce contingent d'aide sociale normalement disparaît mais pour l'Etat, la référence servant au calcul de la dotation globale de fonctionnement de la ville sera fonction de ce qu'on a payé cette année : plus la Ville a payé, plus notre DGF de l'année prochaine va diminuer. C'est pour ça que je souhaite vivement, et je m'adresse à tous nos collègues du Conseil Général, avoir des explications sur ce dossier parce que vous comprenez bien que cela nous interpelle comme on dit aujourd'hui. J'ai là le détail, je ne vais pas vous le donner mais c'est effectivement une question très importante, notamment pour l'avenir.

M. LE MAIRE : Il n'y aura plus de contingent d'aide sociale mais cela nous sera retiré sur la DGF.

M. JACQUEMIN : Les règles du jeu sont tout de même définies par l'Etat, par le gouvernement en place. Ce n'est pas un happening permanent du Conseil Général.

M. LE MAIRE : Mais c'est le Conseil Général qui fixe ces critères de répartition.

M. JACQUEMIN : Il serait tout de même intéressant de connaître la réponse qui vous sera faite sur le glissement des populations...

M. VUILLEMIN : Notamment le mécanisme d'écrêtement qui est toujours en défaveur des grandes villes.

M. BONNET : Monsieur le Maire, j'ai vu qu'il était question de crédits pour BVV. C'est pour moi l'occasion de dénoncer la censure dont le groupe dont je fais partie a fait l'objet pour son article lors du précédent numéro.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une censure Monsieur BONNET. Vous avez cité dans vos premières propositions, quatre courriers de certains Bisontins qui étaient des courriers anonymes, M. X, Mme Y, je n'accepterai jamais sur BVV ni lettre ni courrier anonyme. Vous auriez M. Machin domicilié etc. je passais le texte mais vous vous êtes permis de dire X, Y... c'est facile, trop facile d'inventer des courriers quand on n'en a pas reçu. Si vous avez la référence des courriers et si vous les indiquez, je les passe. Anonymement, pas question ! Ce n'est donc pas une censure, c'est une décision personnelle du Maire pour la bonne tenue d'un BVV, qui doit être très clair.

M. FUSTER : Je voulais revenir au contingent d'aide sociale pour répondre à M. JACQUEMIN. Les critères sont effectivement décidés par le Conseil Général et nous avons, nous le groupe socialiste au Conseil Général, demandé à ce qu'ils soient revus, ce qui a d'ailleurs été accepté, mais malheureusement un peu tard puisque la pondération du critère du nombre de demandeurs qui était de 5 % est redescendue à 3. Malheureusement c'est un peu tard mais c'est quand même le Conseil Général qui gère ces critères.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET souhaitait répondre. N'insistez pas parce que là vous avez tort.

M. BONNET : Tant pis, j'assume. J'ai lu, depuis que je lis BVV, que les pages en question étaient sous la responsabilité de leurs auteurs. Notre responsabilité était de donner la parole à des Bisontins sans forcément faire apparaître leurs identités parce que nous assumons la responsabilité de ce qui est écrit. C'était un article signé par le groupe qui donnait la parole à des Bisontins dont les noms n'apparaissaient pas clairement. J'estime que c'est de la censure.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas vrai, parce que ce n'est pas vous qui racontiez cela, c'était un de vos interlocuteurs et moi je veux savoir qui il est. Vous, vous signez alors je vous ai dit suffisamment tôt que ça ne serait pas publié. Vous m'avez proposé un autre texte qui a été rédigé par une de vos collègues et qui est passé normalement. Soyez certain que je n'accepterai jamais ce genre de chose, c'est clair parce que moi je peux vous en donner des courriers comme cela, c'est facile. Des courriers anonymes j'en reçois, ils passent tout de suite à la corbeille à papier. Dites-le à vos amis, il ne faut pas assumer l'anonymat Monsieur, ce n'est pas bon. Je dis que vous avez tort, ce sera le point final».

Sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 1999.